



Initiative populaire
«OUI, je protège la police
qui me protège !»

L'essentiel en bref

OUI, je protège la police qui me protège !

La multiplication des procédures pénales dans lesquelles des membres du corps de police sont entendus à des titres divers – et souvent, malheureusement, en qualité de prévenus – est un des développements les plus pernicious de ces dernières années.

Les faits :

- Les procédures judiciaires contre les policiers les démotivent complètement.
- Les procédures durent des années, empêchent l'avancement et sont très difficiles sur le plan personnel.

La solution :

- La police doit être protégée si l'on veut qu'elle protège les citoyens. Il convient donc de lui conférer une immunité relative et tel est le but de l'initiative.
- Au plan fédéral, les modifications nécessaires ont déjà été proposées. Feuille à télécharger sur : www.je-protege-ma-police.ch